

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

Thématique : Groupe vulnérable

Femmes - Familles monoparentales.

1. Situation problématique

Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19. Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).

La situation socio-économique des enfants découle souvent directement de celle des parents et plus particulièrement de celles des mères qui assument en général une part très importante des soins et qui représentent 80% des +/- 500.000 parents isolés en Belgique.

Depuis le début de la crise liée au Covid-19, on a souvent souligné le rôle de première ligne joué par de nombreuses femmes dans les secteurs des soins de santé (80% des personnes du secteur des soins de santé sont des femmes) ou de la grande distribution ; ou dans le cadre des tâches domestiques et de la prise en charge des enfants. Si les femmes ont été des actrices de premier plan dans le cadre de la lutte contre le corona virus, elles en ont aussi été particulièrement victimes et risquent d'être très touchées par ses conséquences.

Les **pertes de revenus** liées au chômage temporaire ou aux coûts supplémentaires induits par la crise (hausse des consommations domestiques, renchérissement de certains produits de base) ont très durement touché les **familles monoparentales** qui ne disposent que d'un seul revenu, souvent faible car lié à un travail à temps partiel et/ou à des allocations sociales¹. Il faut rappeler que ces familles sont surreprésentées parmi les familles aidées par les CPAS et présentent déjà un risque structurel accru de pauvreté².

Ces ménages, composés d'un parent seul et d'un ou plusieurs enfants, ont également été particulièrement touchés par les **conditions de vie** liées à la crise, comme l'exiguïté des logements ou la fermeture des écoles et des lieux de garde. Ces ménages sont également souvent très dépendants de **pensions alimentaires** dont le versement risque de poser plus régulièrement problème dans un contexte de crise économique.

De manière plus générale, les **pertes de revenus** liées au chômage temporaire ont durement touché les femmes qui sont surreprésentées parmi les bas salaires et dans les emplois précaires (contrats à durée déterminée³ et travail à temps partiel⁴), augmentant le risque de **pauvreté** et de **dépendance financière** vis-à-vis du conjoint ou du cohabitant.

Dans les mois qui viennent, la crise économique provoquera sans doute de nombreux **licenciements**. Vu l'importante proportion de femmes parmi les travailleurs qui ont des

¹ 34.6% des chefs de famille monoparentale vivent dans un ménage avec une « faible intensité de travail » alors que ce n'est le cas que de 8.4% des familles nombreuses (2 adultes et 3 enfants ou plus).

² Près de la moitié des parents isolés (46,9 %) indiquent qu'ils ne parviennent pas à joindre les deux bouts avec leur revenu disponible (pauvreté subjective).

³ 10.5% des femmes salariées sont un contrat de travail temporaire contre 9.1% des salariés masculins.

⁴ 43,6 % des femmes salariées travaillent à temps partiel, tandis que 11,8 % des hommes ne travaillent pas à temps plein.

Task Force Groupes vulnérables

Groupe de "Consultation"

contrats précaires, le risque existe que de nombreuses femmes soient victimes de ces licenciements.

Si on se réfère à la crise économique et financière de 2008, on constate que les femmes, plus actives dans le secteur non-marchand, ont surtout été touchées par les différentes mesures d'austérité qui ont été prises par les Etats dans le sillage de la crise. A l'avenir, de nouvelles **mesures d'austérité** destinées à réduire les déficits creusés pour faire face à la crise pourraient avoir des **impacts directs et indirects sur l'emploi féminin**, en réduisant le financement du secteur non-marchand et en diminuant par exemple l'offre et l'accès aux systèmes de garde d'enfants, compliquant ainsi le maintien ou le retour des femmes sur le marché du travail et donc leur accès aux revenus.

Dans une optique de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales, il faut éviter que les politiques sociales ne soient perçues que comme des dépenses et souligner qu'elles contribuent également à mieux faire circuler l'argent dans la société et à soutenir la relance de l'activité économique.

2. Situation souhaitée

Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).

La situation des femmes sur le marché du travail, en termes d'accès aux revenus et de précarité, reste globalement moins favorable que celle des hommes. La situation souhaitée est que les femmes ne soient pas les principales victimes de la crise socio-économique qui s'annonce et que leur accès au travail et aux revenus soit le mieux possible garanti. Vu le rôle central que les femmes jouent dans la prise en charge, les soins et l'éducation des enfants, l'intégration de la dimension de genre dans les politiques visant à réduire l'impact social de la crise aura un effet direct et positif sur la situation des enfants et plus particulièrement des enfants de parents isolés.

3. Acteurs clés / responsables

Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?

Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?

SPP Intégration sociale
SPF Emploi – ONEM
SPF Sécurité sociale
SPF Budget
Organismes régionaux d'allocations familiales
Organismes communautaires en charge de l'accueil de la petite enfance

Ministre de l'Intégration sociale (aides sociales via CPAS)
Ministre de l'Emploi, chargée de la Lutte contre la pauvreté (garantie de chômage temporaire minimal)
Ministre du Budget (financement des mesures de soutien et/ou d'austérité)
Ministre des Affaires sociales (monitoring)

Task Force Groupes vulnérables

Groupe de "Consultation"

	Ministres régionaux en charge des prestations familiales Ministres de communauté en charge de l'accueil de la petite enfance
4. Proposition d'action et/ou de mesure <i>Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .</i>	
<p><i>Soutien aux travailleurs et travailleuses à temps partiels et aux bas salaires :</i> Octroi d'un montant minimum garanti dans le cadre du chômage temporaire (examen de la mesure en cours).</p> <p><i>Soutien aux familles monoparentales :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Allocations de solidarité spécifique Covid-19 pour les familles monoparentales en situation de pauvreté.- Augmentation des bonus sociaux dont les familles monoparentales bénéficient dans le cadre des allocations familiales (compétence régionale).- Augmentation des moyens du SECAL pour faire face à la baisse prévisible du versement des pensions alimentaires (récupération des arriérés et avances). <p><i>Soutien au secteur non-marchand et aux systèmes de garde d'enfants :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Eviter que des politiques d'austérité ne provoquent la diminution des subsides dont bénéficie le secteur non-marchand (secteur très féminisé où les salaires sont bas et où les contrats précaires sont fréquents), notamment en ce qui concerne les systèmes de garde d'enfants qui permettent aux femmes de rester ou de revenir sur le marché du travail (compétence communautaire). <p><i>Mise en place d'un monitoring genré des conséquences socio-économiques de la crise et l'évaluation sous l'angle du genre des politiques publiques :</i> La lecture genrée de la crise doit être prolongée dans le cadre de ses conséquences socio-économiques et des mesures politiques qui seront prises dans les mois qui viennent. Est-ce qu'un monitoring des conséquences socio-économiques de la crise est prévu ? Si oui, ce monitoring devrait intégrer la dimension de genre, notamment via la production de données ventilées par sexe. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes rappelle l'obligation d'évaluer l'impact de genre des projets de réglementation soumis au Conseil des ministres, via le 'volet genre' (thème 3) de l'AIR.</p>	